

Communauté de Communes des Portes de Sologne

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine** ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS** car ayant une utilité sociale. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe **la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

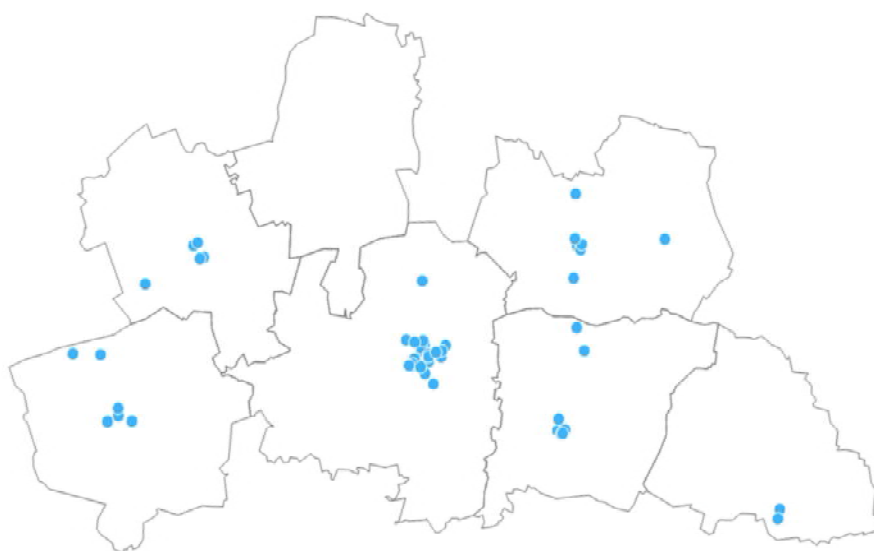
8,4% des personnes salariées* sur le territoire de votre communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

L'ESS représente **13,32%** des établissements employeurs*.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- L'Action Sociale ;
- Les Activités Financières et d'Assurance ;
- L'Enseignement.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC des Portes de Sologne	284	8,40%	55	13,32%
Loiret	22 372	9,80%	2 198	10,70%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 258	11,10%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :

j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org